

Marcel Campion condamné à trois mois de prison avec sursis pour injures homophobes

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 18/12/2020 à 15:18,

Mis à jour le 18/12/2020 à 16:51



Marcel Campion, le 8 février 2020. CHRISTOPHE ARCHAMBAULT / AFP

Le «*roi des forains*» Marcel Campion a été condamné vendredi 18 décembre par le tribunal correctionnel de Bobigny à trois mois de prison avec sursis pour diffamation et injures publiques à caractère homophobe, proférées en 2018 envers Bruno Julliard, alors premier adjoint à la maire de Paris. Poursuivi par M. Julliard - homosexuel déclaré - et par le parquet, M. Campion, 80 ans, a également écopé d'une amende de 3000 euros et devra verser des dommages-intérêts à l'ancien élu socialiste ainsi qu'à trois associations parties civiles, SOS Homophobie, Mousse et Adheos.

«*Cela montre qu'il faut être inflexible avec la banalisation de tels propos abjects qui sont un vrai poison dans notre société*», a réagi auprès de l'AFP Sabrina Goldman, l'avocate de M. Julliard.

«*Comme il était un peu de la jaquette, il a rencontré (l'ancien maire de Paris, Bertrand) Delanoë, ils ont fait leur folie ensemble et paf, il est premier adjoint*», avait lâché M. Campion lors de la réunion de lancement de son parti «*Paris libéré*», à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) le 27 janvier 2018. «*Moi, j'ai rien contre les homos, d'habitude, je dis 'les pédés'. (...) J'ai rien contre eux, sauf qu'ils sont un peu pervers*», ajoutait-il au micro.

Ces déclarations avaient été enregistrées et diffusées en ligne par un journaliste indépendant. La polémique n'était arrivée que plus tard, lorsqu'elles avaient été exhumées par le *Journal du dimanche* en septembre 2018, mois de la démission de M. Julliard de son poste auprès d'Anne Hidalgo.

À l'audience du 15 octobre, le parquet, dont les réquisitions ont été suivies par le tribunal, avait estimé que le prévenu n'avait pas «*pris la mesure de ses propos qui, entendus et relayés auprès de certains esprits peuvent conduire à la montée des violences envers tous ceux qui sont différents.*» Le propriétaire de la Grande roue et promoteur de la Foire du Trône a toujours réfuté le caractère homophobe de ses propos, assurant il s'agissait uniquement de dénoncer une «*histoire interne*» avec la ville de Paris après la décision-couperet, fin 2017, de ne pas reconduire le marché de Noël des Champs-Élysées, qui existait depuis 2008. Son avocat Jérémie Assous a indiqué à l'AFP qu'il faisait appel de cette décision.